



association  
régionale  
la gruyère

*Penser Gruyère - un plan d'action*

## RAPPORT D'ACTIVITES 2018

**Association Régionale la Gruyère (ARG)**

Secrétariat régional  
Rue de la Condémine 56  
1630 Bulle 2  
Tél. 026/919 87 50  
Fax 026/919 87 49  
[www.regiongruyere.ch](http://www.regiongruyere.ch)  
[info@regiongruyere.ch](mailto:info@regiongruyere.ch)

## **TABLE DES MATIERES**

|   |       |
|---|-------|
| <b>1. INTRODUCTION</b>  | p. 3  |
| <b>2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES</b> | p. 3  |
| 2.1 <u>Organisation de l'ARG</u>                                    | p. 3  |
| 2.2 <u>Activités des différents organes</u>                         | p. 3  |
| 2.2.1 Assemblée des délégués  | p. 3  |
| 2.2.2 Comité de direction   | p. 5  |
| 2.2.3 Commissions et groupes de travail                             | p. 6  |
| 2.2.4 Dossiers et Service juridique                                 | p. 15 |
| 2.2.5 Travaux du Secrétariat régional                               | p. 16 |
| 2.2.6 Représentations du Président                                  | p. 17 |
| <b>3. MOYENS MIS EN OEUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL</b>       | p. 18 |
| 3.1 <u>Fonds régional d'investissement</u>                          | p. 18 |
| 3.2 <u>Participation globale des communes à l'ARG</u>               | p. 18 |
| <b>4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE</b>                        | p. 18 |
| <b>5. APPROBATION</b>   | p. 19 |

- ANNEXES** : - Utilisation du Fonds régional d'investissement à fin 2018  
- Tableau de participation globale 2018 des communes à l'ARG  
- Comptes 2018

# **RAPPORT D'ACTIVITES 2018**

## **1. INTRODUCTION**

Ce rapport d'activités synthétise le travail réalisé par l'ARG au cours de l'année 2018.

Il comprend, d'une part, un compte-rendu du travail des différents organes de l'Association et, d'autre part, les comptes 2018 et annexes y relatives.

## **2. ORGANISATION DE L'ARG ET ACTIVITES DES DIFFERENTS ORGANES**

### **2.1 Organisation de l'ARG**

L'ARG se compose de l'Assemblée des délégués constituée des représentants des 25 communes de la Gruyère, d'un Comité de direction et d'un Secrétariat régional.

Le Secrétariat régional est assuré par Mme Nadine Gobet, Directrice de la Fédération Patronale et Economique, à Bulle. Elle participe aux travaux du Comité de direction, de la Commission de réflexion et des différentes commissions et groupes de travail spécifiques.

### **2.2 Activités des différents organes**

#### **2.2.1 Assemblée des délégués**

Elle est composée des représentants des 25 communes que comprend le district de la Gruyère.

L'Assemblée des délégués ordinaire a été convoquée à deux reprises en 2018, les 24 mai et 22 novembre (procès-verbaux n° 67 et n° 68).

**Le 24 mai 2018, les délégués ont :**

- approuvé à l'unanimité le rapport d'activités 2017
- approuvé à l'unanimité les comptes 2017 de l'Association ainsi que le rapport de l'organe de révision
- approuvé à l'unanimité la mise à disposition d'un budget cadre de Fr. 125'000.-- prélevé dans le Fonds régional d'investissement pour financer les prestations permettant de mener le projet de Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère jusqu'à la votation populaire
- donné, à l'unanimité, leur accord de principe afin de procéder à la première phase d'étude du Concept Directeur Touristique de La Gruyère 2018-2030 qui sera réalisée par la HES-SO Valais, Institut de tourisme, à Sierre. Un montant maximal de Fr. 50'000.-- a été accordé et sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement
- pris note de la détermination de l'ARG du 23 février 2018 suite à la procédure de consultation du Plan directeur cantonal
- pris acte que le Plan directeur régional s'articulera autour des thématiques suivantes : urbanisation et équipement, mobilité, économie, tourisme et paysage ainsi qu'environnement. Ils ont également pris note que le délai de dépôt des offres de soumission a été fixé au 23 juillet 2018 et qu'une proposition de financement sera présentée à l'Assemblée des délégués d'automne du 22 novembre 2018

- pris note que sur un disponible de 190'000 m<sup>2</sup> de surdimensionnement, trois échanges de terrain sont en cours pour un total de 26'600 m<sup>2</sup> et que plusieurs procédures ont lieu
- pris acte que sur proposition du Canton, le district de la Gruyère sera région-pilote pour définir les règles et les outils du nouveau système de gestion des zones d'activités et qu'il sera fait appel à un bureau de géomètre et à un/e stagiaire. La moitié des coûts sera prise en charge par le Canton
- été informés des travaux réalisés par la Conférence régionale concernant l'étude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes.

**Le 22 novembre 2018, les délégués ont :**

- approuvé à l'unanimité de mandater le Bureau Archam & Partenaires SA, à Fribourg pour réaliser le Plan directeur régional de la Gruyère
- approuvé l'attribution d'un montant total de Fr. 300'000.-- pour la réalisation globale du Plan directeur régional de la Gruyère comprenant les études complémentaires. Ce montant sera prélevé dans le Fonds régional d'investissement, sous déduction de la décision du Conseil d'Etat tendant à accorder aux Régions un soutien financier de 30%, mais d'au maximum Fr. 150'000.--
- approuvé à l'unanimité le maintien de la contribution de fonctionnement à Fr. 4.50 par habitant, pondérée à raison de 25% de la population légale et à raison de 75% de la population légale fois l'indice du potentiel fiscal.
- approuvé à l'unanimité le budget 2019
- pris connaissance qu'en 2019, proposition sera faite de prolonger le Fonds régional d'investissement et de modifier les statuts en conséquence
- été informés des travaux de l'étude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes et pris note qu'elle était entrée dans sa deuxième phase
- pris acte qu'un postulat intitulé « Augmenter les chances d'aboutissement des processus de fusion de communes » a été déposé par les Députés Gaillard et Mutter
- pris connaissance de la création d'un groupe de travail dans le dossier des structures d'accueil de la petite enfance et qu'un mandat a été confié afin d'établir un état des lieux, de déterminer les problèmes qui subsistent, de connaître la raison de certaines divergences et de faire des propositions
- pris note que l'ARG se prononcera sur les demandes d'ouvertures de crèches en tant qu'autorité de préavis et qu'un sondage a été adressé aux crèches du district afin de déterminer leur taux d'occupation qui, selon la loi, ne doit pas être inférieur à 85%
- été informés qu'une séance d'information sera mise sur pied afin d'informer les communes et structures d'accueil des résultats du mandat et des nouvelles adaptations de l'ARG
- pris acte que sur, proposition du Bureau pour la mobilité, l'ARG et MOBUL ont accepté d'être région-pilote de RegioMove, organisme accompagnant les régions et les communes dans leurs réflexions sur la mobilité de demain ; la participation de l'ARG se monte à Fr. 1'500.--
- pris note que les Etats généraux de la Gruyère auront lieu le 22 février 2019 avec pour thème « La Gruyère, verte et urbaine »
- suivi la présentation du Service des constructions et de l'aménagement SeCA sur le nouveau Système de gestion des zones d'activités et pris note d'informations relatives au Plan directeur cantonal.

## 2.2.2 Comité de direction

Le Comité de direction de l'ARG se compose comme suit :

- M. Patrice Borcard, Préfet, Président
- Mme Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente
- M. Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères
- M. Pascal Florio, Conseiller communal, Marsens
- Mme Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle
- M. Jacques Morand, Syndic, Bulle
- M. Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon
- M. Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles
- Mme Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières
- M. Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Le Comité de direction de l'ARG s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année 2018 : les 11 janvier, 8 février, 8 mars, 19 avril, 13 juin, 23 août, 4 octobre et 13 décembre (procès-verbaux nos 304 à 311).

Il a préparé les deux Assemblées des délégués et participé le 5 septembre à la séance d'audition et d'adjudication, suite à l'appel d'offres lancé pour la réalisation du Plan directeur régional PDR. Il a également suivi les travaux des commissions et groupes de travail.

Le Comité de direction a :

- été régulièrement informé, lors de chaque séance, de l'avancement des travaux des différentes commissions et groupes de travail
- pris note, dans le cadre de la politique foncière, des séances et contacts qui ont eu lieu avec les Services cantonaux et certaines communes
- a traité le dossier du Plan directeur cantonal PDCant, organisé son examen et participé à la prise de position de l'ARG du 23 février 2018 et au complément du 26 février 2018 suite à la mise en consultation du PDCant
- traité les demandes d'échanges de terrain, suivi leur évolution et procédé à divers contacts avec les Services cantonaux
- été informé du soutien de l'ARG dans l'implantation de nouvelles entreprises et pris acte que l'ensemble du surdimensionnement ne serait probablement pas utilisé
- pris connaissance de la prise de position de l'ARG du 28 mai 2018 sur l'Avant-projet de loi sur la politique foncière active
- reporté la question de l'éventuel engagement d'un aménagiste
- accepté, en collaboration avec la Ville de Bulle et MOBUL, la proposition du Bureau pour la mobilité que le district de la Gruyère soit région-pilote dans le cadre du programme RegioMove visant à accompagner les régions et les communes dans leurs réflexions sur la mobilité de demain ainsi qu'une participation à hauteur de Fr. 1'500.--
- accepté que le district de la Gruyère soit région-pilote pour le développement du nouveau système de gestion des zones d'activités et engagé un stagiaire afin de recueillir les données nécessaires et soutenir les communes dans leurs démarches ; les coûts seront pris en charge pour moitié par le Canton
- pris connaissance des travaux et du lancement de l'appel d'offres sur invitation pour la réalisation du Plan directeur régional, participé à l'adjudication du mandat et à la mise sur pied des travaux

- suivi la mise sur pied de l'Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes ainsi que les travaux des différents groupes de travail et pris connaissance des résultats d'analyse des Groupes de travail « Prestations »
- été informé du suivi du dossier du Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère et présenté à l'Assemblée des délégués de printemps une demande de soutien financier de Fr. 125'000.- afin de permettre à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » la mise en place d'une nouvelle équipe de conduite ainsi que d'un Bureau d'assistance au maître d'ouvrage chargé de la procédure de gré à gré, ceci afin de mener le projet du futur Centre sportif à la votation
- dans le cadre du dossier des structures d'accueil de la petite enfance, été informé des correspondances, de l'intervention de l'ARG auprès de diverses crèches et communes, des contacts et séances avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ, de la création d'un groupe de travail à durée limitée. En outre, il a décidé de l'attribution d'un mandat et pris connaissance du rapport détaillé sur la situation des crèches, mis sur pied des travaux relatifs à la grille de référence ARG, décidé de reporter la date d'entrée en vigueur du concept ARG au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la mise sur pied d'un sondage sur le taux d'occupation des crèches, que les spécificités pratiques seront réunies dans un catalogue et que la question du prix coûtant unique pour toutes les crèches sera ultérieurement étudiée
- été régulièrement informé des difficultés financières de la Société de Télécabine de Charmey, des séances qui ont eu lieu avec les instances cantonales, les représentants communaux et du Conseil d'administration de la Société, les Sociétés propriétaires RMF SA et Télégruyère SA. En outre, il a pris connaissance de la création d'une Task Force, des analyses des rapports des mandataires nommés en soutien et pris note du suivi de la gestion administrative des travaux urgents réalisés sous conditions dans le cadre du renouvellement de concession de la Société de Télécabine de Charmey
- approuvé les comptes 2017
- approuvé le rapport d'activités 2017
- approuvé le budget 2019
- pris connaissance de la création du Groupe de travail cantonal Préalpes Fribourgeoises Vision 2030
- été informé de la nouvelle offre ferroviaire AS 2030-2035 et de la prise de position de l'ARG du 21 décembre 2018
- décidé de la tenue des Etats généraux de la Gruyère le 22 février 2019 avec pour thème « La Gruyère, verte et urbaine »
- traité différentes demandes de soutiens financiers émanant de communes et d'associations.

## 2.2.3 Commissions et groupes de travail

### ***Commission de réflexion***

Elle est chargée d'examiner les objets à traiter par le Comité de direction et de procéder à des analyses particulières permettant une prise de position en toute connaissance de cause par les organes de décision.

Cette Commission comprend le Président du Comité de direction, M. Borcard et trois autres membres du Comité de direction soit, Mme Roth Pasquier et MM. Pharisa et Piguet ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

### ***Commission des finances***

Elle est chargée d'examiner tous les aspects concernant les finances de fonctionnement de l'ARG, du Fonds régional d'investissement ainsi que certains éléments particuliers.

Elle est composée de deux membres du Comité de direction, MM. Florio et Morand ainsi que Mme Gobet, Secrétaire régionale.

### ***Commission des affaires communales***

Elle est chargée d'examiner les problèmes spécifiques aux communes, notamment les projets de lois dans le cadre de procédures de consultation.

Cette Commission est composée de :

- M. Jean-Pierre Doutaz, Président
- M. Pascal Florio
- Mme Christel Repond-Pharisa
- Mme Johanna Gapany
- M. Jacques Morand
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2018. Le dossier très complexe des structures d'accueil de la petite enfance a été supervisé par le Comité de direction et géré par M. Patrice Borcard, Président de l'ARG, M. Pascal Florio, membre du Comité, le Service juridique et le Secrétariat régional. Ils ont traité différentes demandes, sont intervenus afin de trouver des solutions à des difficultés rencontrées par certaines structures d'accueil et communes, ont participé à des séances avec le Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ ainsi qu'avec certaines communes et analysé différentes problématiques.

Au vu du nombre élevé d'ouvertures de crèches et après avoir constaté que les autorisations étaient délivrées sans analyse des besoins, il a été décidé, après discussion avec la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS et le SEJ, que l'ARG serait autorité de préavis. Par ailleurs, au vu des diversités administratives et financières pratiquées par les crèches, le Comité de direction a confié à M. Yves Menoud, un mandat ayant pour objectif d'établir un état des lieux détaillé, de comparer les données des crèches avec le concept de l'ARG et de faire des propositions au groupe de travail qu'il a créé, charge à lui d'analyser toutes les données en vue d'une recommandation au Comité de direction.

Un groupe de travail a été mis en place pour une durée limitée au 31 décembre 2018 et il est composé de :

- Mme Johanna Gapany, Présidente
- M. Pascal Florio
- Mme Christel Repond-Pharisa

Il s'est réuni les 19 septembre et 23 octobre 2018.

Malgré le fait que la grille de référence de l'ARG soit contestée par certains, que certaines difficultés sont apparues dans la mise en pratique et que des réticences ont été mises à jour, le Comité de direction a constaté la volonté toujours présente de toutes les parties de trouver un terrain d'entente permettant une uniformisation pour l'ensemble du district. La grille de référence

ARG basée sur les recommandations de la DSAS du 2 juin 2014 a fait l'objet de nombreuses discussions. Le SEJ souhaite qu'elle soit reprise telle quelle, ce qui aurait pour incidence une augmentation élevée des subventions communales. Aussi, afin de pouvoir décider en toute connaissance de cause, il a été procédé à plusieurs projections et simulations auprès de communes afin de pouvoir identifier précisément les incidences. Force est de constater que ces dernières sont très diverses car les résultats sont influencés, d'une part, par la variété des grilles de référence des crèches et, d'autre part, par le type de population résidant dans nos communes. Dès lors, afin de poursuivre les travaux, le Comité de direction a reporté l'entrée en vigueur du concept ARG prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a recommandé aux communes et aux structures d'accueil de poursuivre leurs relations selon l'application faite en 2018.

Les importants travaux menés cette année, permettront de présenter aux communes et aux crèches un concept modifié avec quelques adaptations au Règlement ainsi qu'une nouvelle grille de référence. Tout changement de pratique cause des répercussions qui peuvent être ou non favorables. Le Comité de direction s'est attelé à trouver un compromis qui puisse réunir les intérêts des communes, en prenant en compte - dans la mesure du possible - les souhaits de la DSAS ainsi que les éléments économiques des structures d'accueil sans oublier ceux des parents-plaçants. Un exercice qui se révèle des plus compliqué mais qui arrive à bout-touchant. Des informations seront communiquées en 2019.

#### ***Commission « Aménagement du territoire et Plan directeur régional »***

Le but de cette Commission est de permettre au district de la Gruyère de poursuivre son développement de manière harmonieuse avec pour objectif la mise en place d'une stratégie dynamique de développement.

Elle est composée de :

##### Représentants de l'ARG :

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

##### Représentants des secteurs :

- Secteur Centre - Commune de Bulle : M. Jacques Morand
- Secteur Centre - Périmètre : M. Jean-Pierre Doutaz
- Secteur Intyamon : M. Raymond Beaud
- Secteur La Jigne : M. Bernard Rime
- Secteur La Sionge : M. Patrick Telfser
- Secteur Rive droite : M. Bertrand Gaillard
- Secteur Rive gauche : M. Christophe Tornare

##### Autres représentants :

- MOBUL : Mme la Présidente Marie-France Roth Pasquier
- Promotion économique FR : M. Samuel Clerc, Responsable projets industriels
- Service des constructions et de l'aménagement : Mme Katia Meier, Aménagiste

Cette Commission s'est réunie le 23 janvier 2018.

Suite à l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement du territoire LAT et de son ordonnance d'application, l'ARG a poursuivi la mise en place du système d'échanges de droits à bâtir profitant aux communes de la Gruyère. Les procédures d'échanges se sont révélées très longues

et compliquées. Plusieurs demandes déposées ont été retirées soit en raison d'abandon de projets ou de dossiers ne répondant pas aux critères.

En février 2018, l'ARG a pris position sur la mise en consultation du Plan directeur cantonal (PDCant) relevant que nombre de communes périphériques verront leur potentiel de développement diminuer de façon drastique et que de nombreuses prérogatives communales seront reportées à l'échelon régional. Elle a, par ailleurs, demandé à ce que la fiche Gibloux soit intégrée au PDCant. Le PDCant a été adressé à la Confédération qui devrait rendre une décision vers la fin du mois de mai 2019.

L'appel d'offres sur invitation pour la réalisation du Plan directeur régional PDR a été lancé le 9 mai 2018 auprès de 3 entreprises spécialisées. L'Assemblée des délégués du 22 novembre 2018 a mandaté l'entreprise Archam & Partenaires SA, à Fribourg.

En date du 13 décembre 2018, le Comité de direction a composé les groupes suivants :

#### Comité de pilotage élargi COPIL

##### Représentants de l'ARG :

- Patrice Borcard, Président
- Marie-France Roth Pasquier, Vice-présidente ARG, Conseillère communale, Bulle
- Jean-Pierre Doutaz, Syndic, Gruyères
- Pascal Florio, Conseiller communal, Marsens
- Bertrand Gaillard, Vice-syndic, La Roche
- Johanna Gapany, Conseillère communale, Bulle
- Jacques Morand, Syndic, Bulle
- Olivier Pharisa, Conseiller communal, Bas-Intyamon
- Jean-Marc Piguet, Syndic, Sâles
- Christel Repond-Pharisa, Conseillère communale, Corbières
- Bernard Rime, Conseiller communal, Val-de-Charmey
- Patrick Telfser, Conseiller communal, Vuadens
- Nadine Gobet, Secrétaire régionale

##### Mandataires et autres représentants :

- Samuel Clerc, Responsable Projets industriels, Promotion économique PromFR
- Jean Hohl, Chef du Département technique, Bulle
- Alain Renaud, Chef de projet, Archam & Partenaires SA
- Katia Meier, Aménagiste, Service des constructions et de l'aménagement SeCA
- Heinz Müller, Directeur, Archam & Partenaires SA

#### Séance plénière

- Patrice Borcard, Président

#### Groupe technique - Emplois et résidents

- Samuel Clerc - Promotion économique PromFR
- Jean-Pierre Doutaz - Entrepreneur, Syndic de Gruyères, Comité de direction ARG
- Nadine Gobet - Fédération Patronale et Economique FPE
- Alexandre Malacorda - Service de l'aménagement Bulle
- Jacques Morand - Entrepreneur, Syndic de Bulle, Comité de direction ARG
- Marilyne Pasquier - Observatoire du logement
- Patrick Telfser - Conseiller communal de Vuadens

#### Groupe technique - Accessibilité

- Bruno Clément - Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, Conseiller communal de Val-de-Charmey
- Pascal Florio - Conseiller communal de Marsens, Comité de direction ARG
- Didier Grandjean - PRO VELO Fribourg
- Cédric Jungo - Département technique, Bulle
- Frédéric Pasquier - Commission Transports et énergie ARG - Transports publics fribourgeois TPF
- Elena Ramos - Secrétaire générale Touring Club Suisse TCS Fribourg
- Marie-France Roth Pasquier - Conseillère communale de Bulle, Présidente de MOBUL, Comité de direction ARG

#### Groupe technique - Tourisme et paysages

- Pascal Charlet - La Gruyère Tourisme
- Auguste Dupasquier - Agriculteur, Association Qualité Paysage Gruyère-Veveyse
- Monique Durussel Rudaz - Conseillère communale de Gruyères
- Pierre-Alain Morard - Union fribourgeoise du Tourisme UFT
- Yves Page – Syndic de Val-de-Charmey
- Patrick Perrottet - Société de développement du Lac de la Gruyère
- Nicolas Wyssmueller - La Gruyère Tourisme

Cette année, les travaux ont été conséquents afin de fixer le cadre et le plan d'action du Plan directeur régional PDR. L'ARG a mis en place la structure, recherché des compétences externes de manière à disposer d'un panel de compétences et de représentations élargies au sein de ses groupes de travail et engagé un stagiaire sur appel afin de procéder à un inventaire de la documentation existante. Divers contacts ont été pris avec les Services cantonaux et les lignes directrices ont été affinées.

Réaliser le PDR en à peu près une année représente un véritable challenge mais devoir travailler de façon soutenue dans une durée limitée représente un avantage car il s'agira de prioriser et d'aller à l'essentiel. Cinq thématiques prioritaires ont été retenus : urbanisation et équipement, mobilité, économie et tourisme et paysage. La situation géographique de notre district, sa topographie entre plaine et montagne, sa démographie croissante et son important développement devront trouver un équilibre. Les zones d'activités sont et restent prioritaires ceci afin de permettre à l'économie de se développer et d'offrir des places de travail à la population.

#### ***Commission « Avenir touristique »***

Le 19 mai 2016, l'Assemblée des délégués a créé une Commission « Avenir touristique » dont la mission est de porter une réflexion sur l'avenir des remontées mécaniques gruériennes et de définir des scénarios afin de faciliter une diversification touristique nécessaire en raison des changements climatiques. Les Groupes de travail suivants ont été créés :

*Le Comité de pilotage COPIL « Avenir touristique » est composé de :*

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

## ***Groupe de travail « Collaboration et synergies entre les sociétés de remontées mécaniques »***

Il est composé de :

### **Représentants ARG :**

- M. Patrice Borcard, Président
- M. Jean-Pierre Doutaz
- M. Jacques Morand
- M. Jean-Marc Piguet
- M. Bernard Rime
- Mme Marie-France Roth Pasquier
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale

### **Représentants des Sociétés de remontées mécaniques gruériennes:**

- Charmey : M. Sébastien Jacquat, Directeur
- Jaun : M. Jean-Claude Schuwery, Président
- La Berra : M. Claude Brodard, Président
- Moléson : M. Antoine Micheloud, Directeur

Les difficultés financières que la Société Télécabine Charmey-Les Dents-Vertes, en Gruyère SA rencontrent depuis plusieurs années ont amené l'ARG à faire des réflexions. Désirant mener de telles réflexions au niveau cantonal, la Direction de l'économie et de l'emploi DEE a décidé de créer un groupe de travail cantonal et a donné un mandat avec pour objectif de faire un état des lieux sur les plans économiques et structurels ainsi que sur l'avenir de nos remontées mécaniques face au réchauffement climatique. Le Rapport Préalpes Vision 2030 est attendu pour le début de l'année 2019.

Les travaux mis en place au niveau cantonal s'approchant des travaux mis sur pied par l'ARG, les activités de la Commission « Avenir touristique » ont été suspendues dans l'attente du rapport cantonal.

## ***Commission « Informatique »***

Cette Commission a pour mandat de déterminer les éventuels potentiels de synergies au niveau des prestations dont toutes les communes disposent. En cas d'intérêts, un regroupement des commandes pourraient avoir lieu, permettant ainsi de pouvoir négocier des conditions au niveau de la Région.

Cette Commission est composée de :

- M. Stéphane Schwab, Président
- M. Thierry Bex, Service des écoles
- M. David Contini, RSSG
- M. Pascal Florio, ARG
- M. Alain Rossel, CO de la Gruyère
- M. Robert Verschuur, Commune de Gruyères

Cette Commission ne s'est pas réunie en 2018.

### ***Commission « Transports et énergie »***

Cette commission a été mise sur pied pour examiner les projets, programmes et décisions touchant les transports publics et les énergies qui ont un impact sur le développement régional du district de la Gruyère.

Cette Commission est composée de :

- Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente et Présidente de MOBUL
  - Mme Christel Repond-Pharisa
  - Mme Johanna Gapany
  - M. Olivier Pharisa
  - M. Bernard Rime
  - Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale
- Suivant les dossiers :*
- *M. Frédéric Pasquier (TPF)*

Cette Commission s'est réunie le 12 décembre 2018.

Suite à la mise en consultation de l'offre ferroviaire AS 2035, les trois Commissions de transports des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse se sont réunies afin d'examiner qu'elles en étaient les incidences. Au vu de la péjoration de l'offre ferroviaire prévue pour le Sud du canton notamment pour les lignes Romont - Fribourg, Broc-Fabrique - Bulle - Fribourg, Genève-Aéroport, les liaisons vers Lausanne, Fribourg et Berne ainsi que le rallongement de certains parcours, les trois districts ont décidé de faire part de leur mécontentement commun au Conseil d'Etat de Fribourg en lui demandant d'intervenir auprès de l'Office fédéral des transports OFT. Une réponse est attendue courant 2019. A l'heure où, année après année, le nombre d'utilisateurs augmente et s'oriente de plus en plus vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement, il n'est pas admissible que le Sud du canton soit délaissé par rapport à d'autres régions alors même qu'il est un pôle touristique important et que des investissements majeurs sont prévus, notamment la gare de Bulle et la ligne Bulle-Broc Fabrique. Déjà consultée lors du nouvel horaire 2018/2019 Grandes lignes des CFF, l'ARG avait demandé le maintien – tel que prévu - de la ligne Bulle-Berne qui est, avec celle de Lausanne-Berne, la colonne vertébrale du réseau fribourgeois ; cette demande avait été acceptée par le Service de la mobilité.

### ***Groupe de travail « Etats généraux »***

Les Etats généraux ont lieu tous les deux ans. La prochaine édition se tiendra le 22 février 2019.

Ce Groupe de travail est composé de :

- M. Patrice Borcard, Président
  - Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale
- ainsi que des représentants choisis selon le thème.

### ***Etude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes***

L'objectif de cette étude de faisabilité est d'analyser les prestations actuelles, de déterminer les attentes et préoccupations des communes, d'anticiper les besoins futurs, de créer une nouvelle forme de gouvernance à deux niveaux permettant de laisser aux communes des missions et prestations de proximité et de définir les principes de représentation politique. Cette étude doit se projeter dans une vision à 2020-40 ans afin de prévoir la flexibilité nécessaire pour permettre

une structure évolutive. Le 22 janvier 2018, M. le Président et Préfet Patrice Borcard a créé la Conférence régionale du district de la Gruyère réunissant les syndics des 25 communes de notre district. Un rapport est attendu pour la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2019.

### ***Conférence régionale (Comité de pilotage COPIL)***

Elle est composée de Madame et Messieurs les syndics des 25 communes gruériennes et elle s'est réunie les 1<sup>er</sup> février et 3 mai 2018.

Elle a examiné les soumissions reçues suite au lancement de l'appel d'offres et pris connaissance de l'évaluation réalisée sur mandat par M. Yves Menoud, ancien syndic de Bulle ayant participé à plusieurs fusions de communes. Après examen et délibérations, elle a, à l'unanimité, confié le mandat à l'entreprise BDO SA, à Lausanne. Le Secrétariat régional de l'ARG est chargé de l'administration. La Commission a approuvé la composition du Bureau Fusion de communes ainsi que de divers groupes de travail.

### ***Bureau Fusion de communes***

Il est chargé d'examiner les objets à traiter par le COPIL, de procéder à des analyses, examens, réflexions et propositions permettant au COPIL de prendre des décisions en toute connaissance de cause, d'orienter et de suivre les travaux des différents groupes de travail et du mandataire.

Le Bureau est composé de :

- Patrice Borcard, Préfet
- Centre – Commune de Bulle : Jacques Morand
- Centre – Communes périphériques : Stéphane Sudan
- Intyamon : Boris Fringeli
- La Jigne : Jean-Claude Schuwey
- La Sionge : Daniel Tercier
- Rive droite : Michel Bapst
- Rive gauche : David Macheret
- Les représentants du bureau mandaté pour l'étude
- Patricia Gachoud, secrétaire

Il s'est réuni les 22 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 26 mars, 30 avril, 3 septembre et 15 novembre 2018.

Il a approuvé la composition des 5 groupes de travail « Prestations » suivants chargés d'examiner les prestations actuelles et a suivi leurs travaux :

- GT 1 Administration et gestion politique
- GT 2 Aménagement du territoire
- GT 3 Santé, social et écoles
- GT 4 Infrastructures techniques et prestations liées
- GT 5 Sociétal

En outre, il a décidé de créer un Groupe de travail « Laboratoires d'idées » qui aura pour objectif de porter une réflexion sur l'avenir à travers l'évolution technologique car notre société va au-devant d'une révolution en termes d'administration communale.

L'année 2018 a été consacrée à l'organisation générale du projet, la récolte de données notamment auprès des communes et à la réalisation de la première étape soit l'établissement du

catalogue des prestations actuelles, la détermination des prestations qui doivent - pour des raisons de proximité - subsister au sein des communes actuelles et celles qui peuvent être administrées et gérées au niveau d'une seule commune.

Afin d'informer nos élus, deux « Lettres d'information » ont paru les 6 avril et 20 septembre 2018. Un questionnaire a été adressé à tous les élus et les réponses anonymisées ont été analysées et mises à la disposition des Groupes de travail Prestations qui les ont prises en compte dans leurs travaux. Les résultats de ce questionnaire confirment, entre autres, le désir de conserver une autonomie communale pour les prestations de proximité. Près de 50% des élus ont participé à l'un ou l'autre groupe de travail. La seconde étape s'appuiera sur ces travaux afin d'envisager une manière novatrice de gouvernance à deux niveaux. Un questionnaire sera envoyé en 2019 afin de récolter des données auprès des élus ayant participé à la première étape.

Pour faire face à la charge de travail toujours plus importante et spécialisée qui incombe aux élus, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF s'est inspiré des travaux de la Conférence régionale et a demandé un rapport approfondi à un *Professeur de droit constitutionnel suisse et comparé* de l'Université de Neuchâtel.

### ***Groupes de travail « Valorisation des rives du Lac de la Gruyère » et « Mobilité autour du Lac de la Gruyère »***

Le porteur du projet est l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et des acteurs importants, tels que Groupe E, sont également consultés. Constitués au mois de mai 2015, les objectifs globaux sont de valoriser le Lac de la Gruyère et ses rives pour en faire un atout touristique du canton, améliorer l'attractivité du site et résoudre la question de la mobilité qui, par endroits, pose des problèmes. Un concept de faisabilité, un inventaire de l'offre existante et une liste des projets ont été établis. La Nouvelle Politique Régionale NPR a accepté de soutenir financièrement les projets de valorisation et de mobilité.

Le COPIL Valorisation des rives du Lac de la Gruyère est composé de :

- M. Pascal Charlet, La Gruyère Tourisme, Président
- M. Patrice Borcard, Président de l'ARG
- M. Lionel Chapuis, Responsable de l'exploitation hydraulique Groupe E
- Mme Christel Repond-Pharisa, Commune de Corbières
- Mme Nadine Gobet, Secrétaire régionale
- M. Pascal Lauber, Commune de Morlon
- M. Dominique Macheret, Président de l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère
- M. Jacques Pasquier, Président SD Broc, Botterens, Villarbeney et Morlon
- Mme Yolande Peisl-Gaillet, Chargée d'affaires Pro Natura Fribourg
- M. Patrick Perrottet, Président SD Lac de la Gruyère et gérant du camping de Gumefens
- Coordinateur Innoreg

Tout comme en 2017, le COPIL ne s'est pas réuni en 2018.

#### ➤ Etude de mobilité

L'étude publiée en juillet 2016 et présentée aux communes riveraines faisait des recommandations sur la gestion des déchets, la politique tarifaire de stationnement commune, l'engagement d'un ou de plusieurs « rangers du lac », l'installation de toilettes, de signalétiques, etc. En 2017, les communes riveraines n'ayant pas désiré de solution globale, le concept a été abandonné.

➤ Valorisation du lac - Stratégie de développement

La NPR a fait un inventaire des projets et les membres de ce groupe de travail avaient retenu un premier projet de transport en bateau(x) électro solaire(s). Un premier test devisé à Fr. 70'000.--, dont Fr. 46'000.-- financés par la NPR et Fr. 11'000.-- pris en charge par les 11 communes riveraines devait avoir lieu. Présenté le 22 février 2017, l'Assemblée générale extraordinaire du Sentier du Lac de la Gruyère avait accepté le projet mais refusé le budget, demandant à ce qu'il soit revu à la baisse. La NPR a présenté un nouveau budget s'élevant à Fr. 45'000.--. Plusieurs Conseils communaux riverains ont alors fait savoir qu'ils n'étaient pas ou plus favorables à ce projet de mobilité douce.

Les communes riveraines n'ayant pas trouvé d'unanimité dans ces deux concepts, ces derniers ont été abandonnés.

## 2.2.4 Dossier et Service juridique

### ***Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère***

L'Assemblée extraordinaire des délégués de l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » AISG a, le 26 août 2015, repris de l'ARG, le dossier du futur Centre Sportif et de Loisirs en Gruyère. M. Pascal Lauber, Président de l'AISG est en charge de ce dossier et il informe régulièrement l'ARG.

En 2015, un consortium écarté lors de la mise au concours avait déposé un recours, stoppant la procédure de qualification avec effet suspensif. La Préfecture de la Broye, autorité de recours, avait rendu sa décision le 23 mai 2017, admettant partiellement le recours. Un avis de droit avait été demandé afin de relancer le Centre sportif en poursuivant un processus sur une base juridique assainie. Le concept initial du projet de Centre sportif n'a pas été remis en cause et toute la procédure effectuée jusqu'ici, y compris les frais importants, n'ont pas été vains.

Le 24 mai 2018, l'Assemblée des délégués de l'ARG a, à l'unanimité, accepté la mise à disposition d'un budget cadre de Fr. 125'000.-- destiné à financer la mise sur pied d'une nouvelle conduite ainsi que d'un BAMO avec pour objectif de finaliser ce dossier et de le mener jusqu'à la votation populaire. Mandats ont été donnés, d'une part, à l'entreprise Irbis Consulting SA de mener les pourparlers de la procédure de gré à gré et, d'autre part, à Me Gremion d'étudier les aspects financiers et juridiques. Tout au long de l'année 2018, de nombreuses séances ont eu lieu. Elles ont permis de mettre à plat certaines divergences, d'assouplir la rigidité trop importante de certains éléments du cahier des charges, de modifier divers aspects de la construction, de trouver un exploitant, de réexaminer le PPP élaboré il y a plusieurs années, d'affiner les coûts, etc.

La volonté des communes de maintenir le principe d'une annuité stable et prévisible comprenant aussi bien la rémunération pour la construction que pour l'exploitation a été respectée. En 2019, le Bureau d'aide au maître d'ouvrage BAMO du Centre sportif présentera les résultats de ses travaux ainsi que des propositions.

### ***Service juridique***

Le Service juridique, placé sous la responsabilité de Thérèse Anatrà-Luchinger, est à disposition de toutes les communes de la Gruyère et joue un rôle à multiples facettes. Il fournit des conseils sur toutes les thématiques en lien avec les communes concernant leurs dossiers en cours et, ponctuellement, sur les dossiers régionaux.

En 2018, Mme Justine Chollet-Dumas a assuré le Service juridique d'août à décembre pendant le congé maternité de Mme Anatrà-Luchinger.

Le volume des demandes pour l'année 2018 est resté stable par rapport à l'année précédente. Les conseils juridiques et avis de droit octroyés ont concerné le droit de l'aménagement du territoire, le droit de la construction, le droit du bail, les droits réels (dans le cadre de dossiers relatifs au droit de la construction), le droit du personnel communal, la gouvernance communale (récusation, déroulement des assemblées communales, etc.), le droit d'accès aux documents et de la protection des données, etc. Il est à relever que certaines communes font davantage appel au service juridique que d'autres et qu'en fonction de la complexité des demandes et des questions urgentes, le traitement peut prendre plus ou moins de temps. C'est l'occasion de préciser que le Service juridique apporte aussi un soutien dans la relecture de décisions ou de contrats.

Le Service juridique a également été associé aux dossiers de l'ARG liés au Plan directeur cantonal et aux structures d'accueil de la petite enfance.

#### 2.2.5 Travaux du Secrétariat régional

La Secrétaire régionale, Mme Nadine Gobet, a participé aux travaux des commissions, de plusieurs groupes de travail et a tenu, avec son assistante, les procès-verbaux des séances des différents organes de l'ARG. Elle a également administré les comptes et le Fonds régional d'investissement.

Sur la base du mandat de prestations de la Promotion économique du canton de Fribourg, le secrétariat a mis à jour la liste des terrains d'activités en mains publiques, disponibles en Gruyère, qui figurent également sur le site internet.

La Secrétaire régionale a pris part à deux séances de la Conférence des régions INNOREG FR ainsi qu'à plusieurs séances concernant la politique foncière active. Elle a également participé à une séance relative au projet d'incubateur d'entreprises InnoSud-FR développé et mis en place avec Fri Up en collaboration avec l'ARG et la région Glâne-Veveyse, dans les locaux de l'ancien Arsenal de Vaulruz.

#### 2.2.6 Représentations du Président

En plus des séances ci-dessus, il a pris part à différentes réunions avec les instances politiques concernant la Loi sur l'aménagement du territoire, le Plan directeur cantonal, les projets relatifs aux transports dans le Sud du Canton de Fribourg, la gouvernance communale (Groupe de travail mis sur pied par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF).

D'autre part, la structure politique du canton de Fribourg attribue aux Préfets de nombreuses tâches du ressort de la Région. Dans ce sens, le Président de l'ARG a œuvré activement dans les domaines suivants, en qualité de Préfet de la Gruyère (cf. liste spécifique ci-après).

Le Président a, par ailleurs, entretenu régulièrement des contacts avec les entreprises et représentants des milieux économiques de la Région.

**Activités de M. Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, durant l'année 2018**

| Institution / Structure   | Fonction exécutive | Fonction au sein de l'assemblée des délégués |
|---|--------------------|--|
| Association des Communes de la Gruyère pour l'école du Cycle d'orientation            | Président          | Président                                    |
| Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)   | Président          | Président                                    |
| MOBUL   |                    | Président                                    |
| Association Régionale la Gruyère (ARG)  | Président          | Président                                    |
| Association "Stop Violence en Gruyère"  | Président          | Président                                    |
| Association Touristique de la Gruyère (ATG)   | Membre invité      |  |
| Commission EMS de la Gruyère  | Membre             |  |
| Commission des indemnités forfaitaires  | Président          |  |
| Fondation Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère                             | Président          |  |
| Fondation du château de Gruyères  | Vice-président     |  |
| Fondation Pro Gruyères  | Président          |  |
| Fondation Rieter - Lorétan  | Président          |  |
| Collège du Sud - Commission d'école   | Président          |  |
| Conférence des Préfets du canton  | Membre             |  |
| Groupe de travail "Activités Préfecture"  | Membre             |  |
| COPIL Plan directeur cantonal   | Membre             |  |
| COPIL Activités jeunesse SEJ  | Membre             |  |
| Groupe de travail "Travail au noir"   | Membre             |  |
| Commission de la Conférence cantonale de la construction pour les déchets de chantier | Membre             |  |
| Conseil cantonal pour la sécurité   | Membre             |  |
| Commission cantonale pour l'intégration des migrants et la prévention du racisme      | Président          |  |
| Commission Plateforme Police/CMA/MP/Préfectures                                       | Membre             |  |
| Commission consultative Prostitution  | Membre             |  |

### **3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL**

#### **3.1 Fonds régional d'investissement**

Le Fonds régional d'investissement, décidé en 1997 lors de l'adoption des nouveaux statuts de l'ARG, était fixé à Fr. 12'000'000.–. Ainsi, il était prévu de l'alimenter par les contributions ordinaires des communes jusqu'en 2012, à raison de Fr. 1'000'000.– par année jusqu'en 2003 et de Fr. 625'000.– de 2004 à 2011.

L'Assemblée des délégués a décidé, le 11 octobre 2006, de recapitaliser ce Fonds, à raison de Fr. 1'000'000.– dès 2007 au lieu de Fr. 625'000.– par année et ce, jusqu'en 2020 y compris, au lieu de 2011.

La Région accorde une aide sous forme de fonds, prêt, prise de participation, garantie de prêts ou prise en charge d'intérêts pour des projets d'intérêt régional accepté au préalable par l'Assemblée des délégués de l'ARG.

L'aide se compose d'une participation de toutes les communes de la région pour 70% (prélèvement dans le Fonds régional) et de contributions supplémentaires d'investissement qui sont dues par la ou les communes directement intéressées à la réalisation du projet d'intérêt régional. La part de ces contributions supplémentaires s'élève à 30% du total des aides de l'ARG, soit 20% à charge des communes-sièges et 10% pour les autres communes intéressées.

Les aides octroyées par le Fonds régional d'investissement sont déterminées par les articles 21 à 27 et les articles 30 et 31 des nouveaux statuts de l'ARG approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 21 novembre 2007.

A fin 2018, les contributions encaissées s'élevaient à Fr. 20'875'000.-- et l'utilisation effective et décidée du Fonds à Fr. 20'917'089.40, selon tableau annexé.

#### **3.2 Participation globale des communes à l'ARG**

En 2018, les communes ont versé une contribution de fonctionnement de Fr. 4.50 par habitant, pondéré à raison de 25% par la population légale et à raison de 75% par la population légale x l'indice du potentiel fiscal (IP), soit Fr. 241'434.50 au total et ont alimenté le Fonds régional d'investissement à raison de Fr. 1'000'000.–.

Le tableau de participation globale figure en annexe.

### **4. COMPTES DE L'ASSOCIATION REGIONALE**

Les comptes de fonctionnement de l'ARG pour 2018 figurent en annexe. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée des délégués qui aura lieu le 23 mai 2019.

## 5. APPROBATION

### Rapport d'activités 2018

approuvé par le Comité de direction de l'ARG lors de la séance du 9 mai 2019, à Bulle.

### AU NOM DU COMITE DE DIRECTION DE L'ARG

Le Président :

Patrice Borcard, Préfet



La Secrétaire régionale :

Nadine Gobet



# **ANNEXES**



association  
régionale  
la gruyère

## UTILISATION DU FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

### CONTRIBUTIONS ORDINAIRES D'INVESTISSEMENT

#### Situation à fin 2018

##### Financement du Fonds jusqu'à fin 2020

|                       |                  |
|-----------------------|------------------|
| De 1997 jusqu'en 2003 | Fr. 1 000 000.00 |
| De 2004 jusqu'en 2006 | Fr. 625 000.00   |
| De 2007 jusqu'en 2020 | Fr. 1 000 000.00 |

##### Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2018

|   |                   |
|---|-------------------|
| Remontées mécaniques - travaux urgents  | Fr. 327 600.00    |
| Renouvellement des remontées mécaniques   | Fr. 4 900 000.00  |
| Espace Gruyère  | Fr. 2 100 000.00  |
| Canons à neige Jaun   | Fr. 98 000.00     |
| Etude Rives du lac (Fr. 248'199.15 - Fr. 75'000.-)  | Fr. 173 199.15    |
| Canons à neige La Berra   | Fr. 274 400.00    |
| Concept touristique régional (Fr. 196'100.50 - Fr. 63'000.-)                                      | Fr. 133 100.50    |
| Salle de spectacle du CO  | Fr. 1 400 000.00  |
| Centre thermoludique de Charmey   | Fr. 700 000.00    |
| Canons à neige La Berra   | Fr. 59 611.00     |
| Aménagement des rives du lac de la Gruyère  | Fr. 450 000.00    |
| Etude Centre sportif régional   | Fr. 272 187.00    |
| Bus-pyjama (2009 - 2012)  | Fr. 176 819.00    |
| Téléphérique de Moléson et télésièges de Jaun et Charmey  | Fr. 5 398 400.00  |
| Participation aux frais d'exploitation de RMF SA  | Fr. 108 750.00    |
| Musée gruéien   | Fr. 350 000.00    |
| Piscine de Marsens  | Fr. 52 500.00     |
| Crédit complémentaire télésiège de Charmey (Fr. 221'273. -- Fr. 65'000.- remboursement assurance) | Fr. 156 273.00    |
| Télésiège de La Berra   | Fr. 1 781 500.00  |
| Etude Ernst & Young pour le projet de Centre sportif (2ème phase : part ARG = Fr. 230'000.-)      | Fr. 222 396.00    |
| Aménagement des rives du lac de la Gruyère : solde  | Fr. 50 000.00     |
| Stand pour le Comptoir de la Singine  | Fr. 60 000.00     |
| Etude de planification régionale par Urbasol (Part ARG)   | Fr. 67 725.00     |
| Mandat complémentaire à Ernst & Young pour le projet de Centre sportif                            | Fr. 54 000.00     |
| Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional                           | Fr. 18 478.75     |
|   | Fr. 19 384 939.40 |

##### Décidée et partiellement versée :

|   |                |                          |
|---|----------------|--------------------------|
| Projets de remontées mécaniques : télésiège de Moléson                      | Fr. 0.00       | Fr. 647 150.00           |
| Travaux de renouvellement de concession de Charmey                          | Fr. 51 258.55  | Fr. 210 000.00           |
| Mandat d'étude pour projet de fusion de communes                            | Fr. 147 166.70 | Fr. 200 000.00           |
| Mandat pour suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire | Fr. 44 769.60  | Fr. 125 000.00           |
| Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape                         | Fr. 17 512.00  | Fr. 50 000.00            |
| Mandat pour réalisation du Plan directeur régional yc études complémentai   | Fr. 12 505.00  | Fr. 300 000.00           |
|   | Fr. 273 211.85 | Fr. 1 532 150.00         |
| <b>TOTAL</b>  |                | <b>Fr. 20 917 089.40</b> |

**Avances du compte de fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Avances : exercices 2004 à 2011                   | Fr. 510 897.05       |
| Remboursement des avances : exercices 2012 à 2018 | ./. Fr. 517 158.00   |
|   | <b>Fr. -6 260.95</b> |

**Mode de financement jusqu'au 31.12.2018**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Cotisations au Fonds (de 1997 à 2018 y compris)                         | Fr. 20 875 000.00        |
| Prêt du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement ARG | Fr. 6 260.95             |
| <b>TOTAL</b>  | <b>Fr. 20 881 260.95</b> |

**Solde disponible dans le Fonds Régional jusqu'en 2020 y compris**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Financement du Fonds de 1997 jusqu'en 2020 y compris | Fr. 22 875 000.00       |
| Utilisation effective et décidée du Fonds à fin 2018 | ./. Fr. 20 917 089.40   |
| <b>Part de l'ARG (70%)</b>                           | <b>Fr. 1 957 910.60</b> |

# Participation globale des communes pour 2018

| Bases de calcul <sup>1</sup><br>Population légale au 31.12.2016 | Contributions de fonctionnement |                   |                  | Contributions d'investissement |                                |                   | Contributions supplémentaires d'investissement |                     |                                | Montant total des contributions facturées pour 2018 <sup>4</sup><br>(Fr. pour l'année) |  |
|---|---------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------|--|---------------------|--------------------------------|--|--|
|   | Indice du potentiel fiscal 2018 | Fr. 4.50/habitant |                  | Population légale x IPF<br>25% | Population légale x IPF<br>75% | Total             | Population légale x IPF<br>75%                 | Total               | Télécabine de Charmey          |  |  |
|   |                                 | Population légale | x IPF            |                                |                                |                   |  |                     | Population légale x IPF<br>75% |  |  |
| Baa-Intyamom  | 1 324                           | 69.54             | 1 490            | 3 288.85                       | 4 778.35                       | 6 169             | 13 622.20                                      | 19 791.60           | 185                            | 408.65   |  |
| Botterens   | 569                             | 76.98             | 640              | 1 564.65                       | 2 204.80                       | 2 651             | 6 480.60                                       | 9 131.95            | 80                             | 194.40   |  |
| Broc  | 2 632                           | 77.63             | 2 961            | 7 298.60                       | 10 259.60                      | 12 264            | 30 230.10                                      | 42 494.30           | 368                            | 906.90   |  |
| Bulle   | 22 523                          | 105.50            | 25 338           | 84 879.25                      | 110 217.65                     | 104 950           | 351 562.95                                     | 456 512.45          | 3 149                          | 10 546.90  |  |
| Châtel-sur-Montsalvens  | 276                             | 99.49             | 311              | 980.85                         | 1 291.35                       | 1 286             | 4 032.70                                       | 5 348.75            | 39                             | 121.90   |  |
| Corbières   | 857                             | 85.83             | 964              | 2 627.50                       | 3 591.65                       | 3 993             | 10 882.90                                      | 14 876.25           | 120                            | 326.50   |  |
| Crézuz  | 333                             | 214.32            | 375              | 2 549.35                       | 2 924.00                       | 1 552             | 10 559.20                                      | 12 110.85           | 47                             | 316.80   |  |
| Echarlens   | 802                             | 82.65             | 902              | 2 367.75                       | 3 270.00                       | 3 737             | 9 807.10                                       | 13 544.15           | 112                            | 294.20   |  |
| Grandvillard  | 812                             | 89.80             | 914              | 2 604.70                       | 3 518.20                       | 3 784             | 10 788.40                                      | 14 572.05           | 114                            | 323.65   |  |
| Gruyères  | 2 194                           | 87.96             | 2 468            | 6 893.60                       | 9 361.85                       | 10 223            | 28 552.65                                      | 38 775.95           | 307                            | 856.60   |  |
| Hauterive   | 663                             | 78.11             | 746              | 1 849.90                       | 2 595.80                       | 3 089             | 7 662.05                                       | 10 751.40           | 93                             | 229.85   |  |
| Haut-Intyamom   | 1 541                           | 65.84             | 1 734            | 3 624.25                       | 5 357.90                       | 7 181             | 15 011.25                                      | 22 191.80           | 215                            | 450.35   |  |
| Jaun  | 671                             | 62.23             | 755              | 1 491.60                       | 2 246.50                       | 3 127             | 6 178.00                                       | 9 304.65            | 94                             | 185.35   |  |
| La Roche  | 1 644                           | 86.40             | 1 850            | 5 073.85                       | 6 923.35                       | 7 661             | 21 015.50                                      | 28 676.00           | 230                            | 630.45   |  |
| Le Pâquier  | 1 168                           | 82.10             | 1 314            | 3 425.40                       | 4 739.40                       | 5 443             | 14 187.65                                      | 19 630.15           | 163                            | 425.65   |  |
| Marsens   | 1 871                           | 89.41             | 2 105            | 5 975.60                       | 8 080.50                       | 8 718             | 24 750.50                                      | 33 468.70           | 262                            | 742.50   |  |
| Morlon  | 587                             | 97.18             | 660              | 2 037.70                       | 2 698.10                       | 2 735             | 8 439.95                                       | 11 175.15           | 82                             | 253.20   |  |
| Ponten-Ogoz   | 1 801                           | 87.56             | 2 026            | 5 633.05                       | 7 659.20                       | 8 392             | 23 331.55                                      | 31 723.60           | 252                            | 699.95   |  |
| Pont-la-Ville   | 584                             | 87.21             | 657              | 1 819.30                       | 2 476.30                       | 2 721             | 7 555.35                                       | 10 256.60           | 82                             | 226.05   |  |
| Riaz  | 2 496                           | 90.26             | 2 808            | 8 047.55                       | 10 855.55                      | 11 631            | 33 332.25                                      | 44 962.75           | 349                            | 989.95   |  |
| Sâles   | 1 446                           | 78.79             | 1 627            | 4 069.70                       | 5 696.45                       | 6 738             | 16 856.35                                      | 23 594.20           | 202                            | 505.70   |  |
| Sorens  | 1 082                           | 111.10            | 1 217            | 4 294.00                       | 5 511.25                       | 5 042             | 17 785.50                                      | 22 827.25           | 151                            | 533.55   |  |
| Val-de-Charmey  | 2 435                           | 102.28            | 2 739            | 8 896.35                       | 11 635.75                      | 11 346            | 36 848.00                                      | 48 194.25           | 60 000.00                      | 340  |  |
| Vaulruz   | 1 045                           | 79.50             | 1 176            | 2 967.60                       | 4 143.25                       | 4 869             | 12 291.60                                      | 17 160.95           | 146                            | 388.75   |  |
| Vaudens   | 2 296                           | 83.09             | 2 583            | 6 814.65                       | 9 397.65                       | 10 699            | 28 225.70                                      | 38 924.30           | 321                            | 846.75   |  |
| <b>TOTALX</b>   | <b>53 652</b>                   |                   | <b>60 358.50</b> | <b>181 075.50</b>              | <b>241 434.00</b>              | <b>250 000.00</b> | <b>750 000.00</b>                              | <b>1 000 000.00</b> | <b>60 000.00</b>               | <b>750 000.00</b>  |  |
|   |                                 |                   |                  |                                |                                |                   |  |                     | <b>22 500.00</b>               | <b>30 000.00</b>   |  |
|   |                                 |                   |                  |                                |                                |                   |  |                     |                                | <b>Difference d'arrondi</b>  |  |
|   |                                 |                   |                  |                                |                                |                   |  |                     |                                | <b>- 50</b>  |  |

<sup>1</sup> Calculs basés sur la population légale au 31.12.2016 et l'indice du potentiel fiscal pour l'année 2018

<sup>2</sup> Participation de la commune-siège de Val-de-Charmey (20%) pour le télécabine de Charmey

<sup>3</sup> Participation des communes intéressées (10%), soit toutes les communes de la Gruyère, pour le télécabine de Charmey

<sup>4</sup> Les échéances de paiement sont fixées au 28 février 2018 pour la première partie et au 31 juillet 2018 pour la seconde partie

## A. FONCTIONNEMENT ARG

### Comité/Assemblée/Sécrétariat/Commissions ARG

|   | COMPTES 2017      |                   | BUDGET 2018       |                   | COMPTES 2018      |                   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|   | Débit             | Crédit            | Débit             | Crédit            | Débit             | Crédit            |
| <b>Comité/Assemblée/Sécrétariat/Commissions ARG</b>                               |                   |                   |                   |                   |                   |                   |
| 3100 Jetons de présence   |                   |                   |                   | 38 000.00         |                   |                   |
| 3120 Frais de réceptions et dédommagements *1                                     | 32 367.30         |                   |                   | 32 782.45         |                   |                   |
| 3200 Frais de port, téléphones, matériel de bureau, site internet et informatique | 12 753.70         |                   |                   | 5 700.50          |                   |                   |
| 3300 Participations diverses et dons *2   | 12 153.90         |                   |                   | 11 066.20         |                   |                   |
| 3310 Mandats à des tiers *3   | 7 500.00          |                   |                   | 7 500.00          |                   |                   |
| 3320 Divers   | 115 913.20        |                   |                   | 40 000.00         |                   |                   |
| 3500 Rémunération Secrétariat régional *4   | 950.00            |                   |                   | 3 000.00          |                   |                   |
| 3520 Frais Secrétariat régional *4  | 171 829.70        |                   |                   | 1 228.30          |                   |                   |
| 3600 Frais de révision  | 40 338.50         |                   |                   | 166 000.00        |                   |                   |
| 3700 Frais bancaires  | 2 538.00          |                   |                   | 38 000.00         |                   |                   |
| 3720 Intérêts des emprunts du Fonds Régional                                      | 142.70            |                   |                   | 39 997.65         |                   |                   |
| 3800 Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5                   | 5 625.00          |                   |                   | 2 800.00          |                   |                   |
| 4100 Contribution des communes *6   | 148 181.65        |                   |                   | 107.65            |                   |                   |
| 4250 Mandat de prestations  | 236 430.35        |                   |                   | 0.00              |                   |                   |
| 4300 Intérêts des capitaux  | 17 500.00         |                   |                   | 68 100.00         |                   |                   |
| <b>Sous-total</b>   | <b>402 112.00</b> | <b>402 112.00</b> | <b>327 200.00</b> | <b>327 200.00</b> | <b>312 390.20</b> | <b>312 390.20</b> |

### Notes :

- \*1 Pas de manifestation des Etats généraux en 2018 (tous les deux ans)
- \*2 Solde du soutien pour investissements à Ebullition
- \*3 Mandats à des tiers pour les échanges de zones à bâti, pour des analyses et demandes de préavis, structures d'accueil, communication et traductions, y compris la participation annuelle de la région de Fr. 5000.- pour l'Incubateur du Sud
- \*4 Y compris poste de juriste à 50%
- \*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- \*6 Les contributions de fonctionnement s'élèvent à Fr. 4.50 par habitant (montant inchangé) pondérées à raison de 25 % par la population légale et à raison de 75 % par la population légale x l'IPF

## B. FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT

|                              | COMPTES 2017   |                     | BUDGET 2018         |                     | COMPTES 2018        |                     |
|------------------------------|--|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
|                              | Débit  | Crédit              | Débit               | Crédit              | Débit               | Crédit              |
| <b>Utilisation des fonds</b> |  |                     |                     |                     |                     |                     |
| 5290                         | Projet de télésiège de Moléson   | 0.00                | 924 500.00          |                     | 0.00                |                     |
| 5300                         | Travaux de renouvellement de concession du Télécabine de Charmey *7              | 0.00                | 300 000.00          |                     | 51 258.55           |                     |
| 5400                         | Concept directeur du tourisme régional : 1ère étape *8                           | 0.00                | 0.00                |                     | 17 512.00           |                     |
| 5650                         | Etude Ernst & Young pour mandat complémentaire Centre sportif *9                 | 0.00                | 150 000.00          |                     | 14 744.00           |                     |
| 5660                         | Mandat pour suivi du projet Centre sportif jusqu'à la votation *10               | 0.00                | 0.00                |                     | 44 769.60           |                     |
| 5800                         | Mandat d'étude d'opportunité et faisabilité d'un processus de fusion de communes | 0.00                | 200 000.00          |                     | 147 166.70          |                     |
| 5900                         | Crédits-cadres pour mandats à des tiers pour projets d'intérêt régional *11      | 0.00                | 80 000.00           |                     | 18 478.75           |                     |
| 5950                         | Mandat pour la réalisation du Plan Directeur Régional *12                        | 0.00                | 0.00                |                     | 12 505.00           |                     |
| <b>Origine des fonds</b>     |  |                     |                     |                     |                     |                     |
| 6100                         | Contributions ordinaires   | 1 000 000.00        | 1 000 000.00        |                     | 1 000 000.00        |                     |
| 6300                         | Contributions suppl. pour renouvellement de concession de Charmey *13            | 0.00                | 90 000.00           |                     | 90 000.00           |                     |
| 6800                         | Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement *5                       | 148 181.65          | 68 100.00           |                     | 53 455.70           |                     |
| <b>Avances à terme fixe</b>  |  |                     |                     |                     |                     |                     |
| 7260                         | ATF no 19 Fr. 15'000'000.- / 0.90% / 31.05.2012 - 30.05.2017                     | 1 500 000.00        | 0.00                |                     | 0.00                |                     |
|                              | <b>Sous-total</b>  | <b>1 648 181.65</b> | <b>1 000 000.00</b> | <b>1 722 600.00</b> | <b>359 890.30</b>   | <b>1 090 000.00</b> |
|                              | Variation des disponibilités   |                     | 648 181.65          | 632 600.00          | 730 109.70          |                     |
|                              | <b>Total</b>   | <b>1 648 181.65</b> | <b>1 648 181.65</b> | <b>1 722 600.00</b> | <b>1 090 000.00</b> | <b>1 090 000.00</b> |

Notes :

- \*5 Perte en diminution du Fonds d'égalisation des contributions de fonctionnement
- \*7 Part de l'ARG sur la première partie des travaux urgents (25 % de Fr. 20'6742.80) sur part totale de Fr. 300'000.- calculée pour un coût total de travaux de Fr. 1'200'000.- (25%) selon décision de l'Assemblée des délégués du 18.05.2017
- \*8 Mandat confié à la HES SO Valais - Institut du tourisme pour le Concept directeur du tourisme régional (1ère étape) pour Fr. 50'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018
- \*9 Mandat complémentaire du projet de Centre sportif pour la suite du dossier à Ernst & Young, selon décision de l'Assemblée des délégués du 19.05.2016. Versement pour solde de tout compte de Fr. 54'000.- avec dissolution de la provision de Fr. 39'256.-
- \*10 Mandat confié à un BAMO pour le suivi du projet de Centre sportif jusqu'à la votation populaire pour Fr. 125'000.- selon décision de l'Assemblée des délégués du 24.05.2018
- \*11 Attributio de différents mandats pour des projets d'intérêt régional. Solde d'honoraires payés à Urbasol pour préparation du cahier des charges pour plan directeur régional : Fr. 7'610.- et Fr. 10'868.75 pour projet pilote de système de gestion des zones d'activités après déduction de la part de la Promotion économique de Fr. 10'917.20
- \*12 Mandat à confier à la société Archam pour la réalisation du Plan directeur régional, y compris les études complémentaires à réaliser soit au total Fr. 300'000.- selon décision à l'Assemblée des délégués du 22.11.2018
- \*13 Part de 20% de la commune-siège de Val-de-Charmey et 10% pour toutes les communes de la Guyère

## C. BILANS COMPARÉS AU 31.12.2017 ET AU 31.12.2018

|      | <u>ACTIF</u>  | 31.12.2017               | 31.12.2018                 |
|------|---|--------------------------|----------------------------|
| 1020 | BCF, cpté courant no 11.16.083603-08  | 830 231.80               | 1719 490.25                |
| 1095 | Banque CIC, cpté courant no 800414.1  | 6.60                     | 0.00                       |
| 1310 | Titres (Télégruyère SA - Espace Gruyère SA - Les Bains de la Gruyère SA - Remontées mécaniques fribourgeoises SA) | 1.00                     | 1.00                       |
| 1390 | Actifs transitoires   | 134 839.70               | 103.90                     |
|      | <b>Total de l'actif</b>   | <b><u>965 079.10</u></b> | <b><u>1719 595.15</u></b>  |
|      | <b>PASSIF</b>   |                          |                            |
| 2400 | Créanciers *14  | 0.00                     | 66 392.40                  |
| 2590 | Passifs transitoires *15  | 61 128.30                | 19 142.25                  |
| 2800 | Fonds dégénéralisation des contributions de fonctionnement *5   | 47 194.75                | -6 260.95                  |
|      | <b>Total du passif</b>  | <b><u>108 323.05</u></b> | <b><u>79 273.70</u></b>    |
| 2900 | <b>Dette / Fortune nette *16</b>  | <b><u>856 756.05</u></b> | <b><u>1 640 321.45</u></b> |

Notes :

\*5 Les remboursements des avances du compte de fonctionnement ARG au Fonds Régional d'investissement prennent fin sur cet exercice et laisse apparaître une avance du Fonds Régional d'investissement au compte de fonctionnement ARG

\*14 Factures établies en 2018 pour mandats dans le cadre du Centre sportif, du plan directeur régional, des échanges de droits à bâti et du projet de fusion des communes

\*15 Factures établies en 2019 pour mandats dans le cadre de la gestion des zones d'activités, des structures d'accueil et décompte final charges sociales

\*16 Fortune au 31.12.2018 (856 756.05) augmentée de la variation des disponibilités (730 109.70) et augmentée de l'avance du compte de fonctionnement au Fonds régional d'investissement (Fr. 53'455.70)